

Cas Contacts : la sécurité sociale va vous contacter

Nouvelles procédures – Conseils - AMELI

SOURCE : <https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/assure/covid-19/tester-alerter-protger-comprendre-la-strategie-pour-stopper-lepidemie/contact-covid-arreter-les-chaines-de-transmission-pour-stopper-lepidemie>

L'Assurance Maladie, interlocuteur de référence pour les personnes contact

Sur la base des informations recueillies, [les équipes de l'Assurance Maladie chargées des enquêtes sanitaires](#) ont pour mission de **contacter rapidement la personne dépistée positive et les personnes qui sont ou ont été en contact rapproché avec elle.**

Les niveaux actuels de circulation du virus amènent l'Assurance Maladie à déployer actuellement de nouvelles modalités de contact afin de continuer d'informer au plus vite le plus grand nombre de personnes possible sur leur statut au regard de la Covid-19 :

- **pour les personnes positives à la Covid-19 (les « patients zéro »)** : l'Assurance Maladie continue de téléphoner à ces patients afin d'obtenir la liste de leurs contacts ;
- **pour les cas contact** : l'Assurance Maladie invite par mail les personnes contact de 18 ans et plus détentrices d'un compte ameli à consulter leur messagerie ameli pour y trouver toutes les informations utiles : confirmation de leur statut de cas contact, règles à suivre concernant le dépistage, l'isolement ou l'arrêt de travail, numéro à appeler pour toute question. Ces mails sont doublés d'une relance par SMS informant les personnes concernées qu'elles ont reçu un message. Parmi ces personnes, celles qui n'auraient pas consulté leur messagerie ameli sont contactées par téléphone dans les 24 heures par les enquêteurs sanitaires.

L'Assurance Maladie continuera de faire évoluer son dispositif pour être toujours plus efficace dans cette course contre la montre qu'est le contact tracing.

En savoir plus sur [l'évolution du dispositif « Contact Covid »](#) ou [les équipes de l'Assurance Maladie chargées des enquêtes sanitaires](#).

Qu'est-ce qu'un contact rapproché ?

Il s'agit d'un contact sans mesure de protection efficace en face-à-face (masque chirurgical, masque FFP2 ou masque grand public porté par vous ou les autres personnes, hygiaphone) à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas, flirt, accolades, embrassades par exemple) et dans un lieu clos.

Que faire selon votre situation ?

Vous êtes positif au covid-19 et vous n'avez pas encore été contacté par l'Assurance Maladie

- [Isolez-vous.](#)
- Respectez strictement [les gestes barrières.](#)
- Préparez la liste des personnes que vous avez côtoyées dans le cadre d'un contact rapproché 48 heures avant le début de vos symptômes ou dans les 7 jours précédant votre test (nom, prénom, numéro de téléphone...). Pour préparer au mieux l'appel, vous pouvez consulter la [fiche de préparation de l'entretien téléphonique avec l'Assurance Maladie](#) (PDF).

Vous avez fait un test mais vous n'avez pas les résultats

Réfléchissez déjà à vos cas contact (nom, prénom, numéro de téléphone...).

Vous avez fait le test sans passer par votre médecin traitant et celui-ci est positif

L'Assurance Maladie va vous contacter rapidement.

Vous avez été appelé et vous vous posez des questions sur les arrêts de travail ou la mise en isolement

Consultez les articles sur les [arrêts de travail](#) et [l'isolement.](#)

Vous avez été en contact rapproché avec une personne testée positive

[L'Assurance Maladie va vous contacter](#), elle a déjà fait son enquête. Elle vous indiquera avec qui vous avez été en contact uniquement si la personne positive est d'accord pour divulguer son identité. Les personnes contact doivent faire l'objet d'un test de dépistage qu'elles soient symptomatiques ou asymptomatiques : dès que possible pour les personnes contact du foyer et les personnes symptomatiques, et 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé pour les contacts non symptomatiques hors du foyer. Ce délai de 7 jours s'explique par le fait que si le test est réalisé trop tôt, il peut être négatif même si l'on est infecté.

Le test pourra être fait sans ordonnance et il sera ici aussi pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie

Vous êtes parent d'un enfant de moins de 16 ans ou d'un enfant handicapé

L'établissement d'accueil de votre enfant est fermé

Consultez les articles sur les [arrêts de travail](#) ou la mise en [isolement.](#)

Votre enfant est cas contact d'une personne testée positive

Consultez les articles sur les [arrêts de travail](#) ou la mise en [isolement](#).

Votre enfant est refusé à l'école parce qu'il est enrhumé mais non testé

Cette situation n'est pas prévue dans le dispositif. Vous devez recourir à vos solutions de garde habituelles en cas de maladie de votre enfant.

Vous n'avez pas à être isolé, mais vous devez cependant continuer à respecter les gestes barrières, notamment le port du masque et la distanciation sociale.

monmedecintraitant.net